

Informations par la Communauté de Communes Mellois en Poitou

Dans ce numéro comme dans ceux à venir, vous trouverez des articles émanant de la Communauté de Communes Mellois en Poitou, sur les sujets intéressant le grand public.



Environnement : nouveau mode de collecte des ordures ménagères sur le territoire

Suite à la fusion des collectivités en 2017 et après une étude de différents scénarios, les élus ont fait le choix lors du conseil communautaire du 14 octobre 2019, de mettre en place un nouveau mode de collecte des ordures ménagères sur le territoire.

Chaque commune disposera de bacs collectifs pour les ordures ménagères et pour le tri des emballages recyclables. Les bacs seront à disposition côte à côte sur la voie publique, permettant un accès continu et proche pour les habitants.

Les papiers et le verre se collecteront toujours sur les Points d'Apport Volontaire. Le nombre de colonnes se verra augmenter sur certaines communes, pour assurer un meilleur maillage.

Les enjeux sont multiples :

- harmoniser la collecte sur l'ensemble du territoire pour une égalité de service entre les usagers,
- conserver un service de proximité et de qualité en permettant des dépôts facilités pour les ordures ménagères et le tri sélectif, et en améliorant la propreté sans sacs de déchets posés au sol dans les rues,
- s'inscrire dans le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés,
- faciliter le geste de tri et donc les performances de recyclage,
- améliorer la sécurité au travail des équipes de collectes en favorisant la prévention des risques professionnels,
- optimiser les tournées et réduire l'impact environnemental grâce à une réduction des points d'arrêts,
- maîtriser le coût global.

Le déploiement de ce nouveau mode de collecte se fera en lien avec chaque municipalité.

Etape essentielle en amont, la concertation avec les communes qui permettra de choisir les meilleurs emplacements conciliant les besoins des communes et ceux du service collectes de la communauté de communes. Ces réflexions ont d'ores et déjà débuté et se développeront progressivement jusqu'au début de l'année 2022.

La communauté de communes continuera d'informer sur l'avancement du déploiement via les médias, des réunions publiques d'information et du porte-à-porte. Une évaluation permanente permettra de mesurer l'efficacité du dispositif.

Contacts :

Direction environnement
32, route de Beausoleil
79500 Melle

Tél 05 49 27 56 79

<https://www.melloisenpoitou.fr/>

<https://www.facebook.com/MelloisenPoitou>

En attendant le démarrage du nouveau mode de collecte, il est rappelé pour les habitants collectés actuellement en poubelles individuelles, de bien vouloir les sortir la veille au soir. En effet, l'équipe de collecte peut être amenée à modifier les horaires de passages dans les rues en raison de contraintes techniques ou sanitaires.

La volonté de protéger notre patrimoine

Le visage de la commune dépend bien sûr des espaces publics mais aussi des propriétés privées. Nous avons tous un intérêt commun à embellir notre commune et préserver ses éléments authentiques. A ce titre, le Conseil Municipal à chaque fois que ce sera possible, se portera acquéreur de petits patrimoines ou terrains ayant un intérêt collectif et patrimonial local.

En 2020, la commune a acquis, à cet effet, un puits à Lussais, un four à pain aux Vaux, un petit bâtiment rue du vieux Limort, qui seront bien évidemment rénovés. De même, des terrains bordant la Boutonne ont été acquis. L'un d'entre eux, situé face au château de Javarzay permettra de rejoindre plus facilement l'ancienne ligne de chemin de fer. Nous communiquerons au printemps pour vous présenter cet aménagement qui permettra de profiter davantage de la Boutonne.

Une nouvelle aide pour les citoyens

La communauté de communes Mellois en Poitou a le plaisir de vous annoncer :

L'OUVERTURE DE FRANCE SERVICES à CHEF BOUTONNE le 4 JANVIER 2021

7 avenue de L'Hôtel de ville 79110 Chef Boutonne, au 1^{er} étage de la Mairie. Jours d'ouverture :

Lundi de 13h30 à 17h.

Mardi et Jeudi de 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h.

Mercredi et Vendredi de 8h30 à 12h30.

Jeudi de 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h.



A quoi sert une France Services ?

France Services a vocation à faciliter l'accès des usagers aux services publics, en pensant au point de vue de l'usager et lui apportant une réponse à visage humain en tenant compte de ses besoins.

Une présence de deux agents pour accompagner les usagers dans leurs démarches, en les formant si éloignés d'internet.

Chaque agent d'accueil France Services a bénéficié d'une formation conçue selon une logique de cycle de vie : "je déménage", "je pars à la retraite"...

Dans chaque France Services :

- Donner une information de premier niveau (accompagnement dans les démarches quotidiennes, réponses aux questions);
- Mettre à disposition et accompagner l'utilisation d'outils informatiques (création d'une adresse mail, impression ou scan de pièces nécessaires à la constitution de dossiers administratifs);
- Aider aux démarches en ligne (navigation sur les sites des opérateurs, simulation d'allocations, demande de documents en ligne);
- Résoudre les cas les plus complexes en s'appuyant sur un correspondant au sein des réseaux partenaires, le cas échéant par un appel ou un rendez-vous en visio-conférence.

LES PARTENAIRES DU BOUQUET DE SERVICES :

Partenaires France Services :

Pôle-Emploi

Caisse nationale de l'Assurance Maladie (CNAMTS)

Caisse centrale de la Mutualité Sociale Agricole (CCMSA)

Caisse nationale des Allocations Familiales (CNAF)

Caisse nationale d'Assurance-Retraite (CNAV)

Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP)

Groupe La Poste

Ministère de la Justice

Ministère de l'Intérieur

Argic Arrco régime de retraite complémentaire.

Au local, les partenaires Mellois en Poitou : (à titre indicatif)

CBE (Comité Bassin d'Emploi), mission locale, épicerie sociale, Safer, Beta Pi, Sep, le département des Deux Sèvres avec l'antenne médico-sociale et les services de la petite enfance, ainsi que l'ensemble des services communautaires.

Contact e-mail franceservices.chefboutonne@melloisenpoitou.fr

Pour toute information coordination des sites France services Mellois en Poitou, direction animation du territoire: 06.29.79.64.39.

Il est à noter que France Services et le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) sont à présent mutualisés, les attributions du CCAS n'ayant cependant pas été modifiées et restant les mêmes pour ceux qui en ont besoin. Les habitants de la commune auront toujours la possibilité de bénéficier des mêmes aides, à travers les actions sociales mises en place, pour les enfants, adolescents, actifs et retraités.

Encore une cérémonie annulée

Comme le veut la tradition, la cérémonie des vœux du Maire avait été programmée initialement le vendredi 15 janvier 2021, au Centre Culturel de Chef-Boutonne. En raison des mesures gouvernementales en vigueur, résultant de la crise sanitaire actuelle, il est fort regrettable que cette rencontre avec les citoyens ne puisse pas avoir lieu.

Couleurs à la une

« La vie est beaucoup trop profonde pour en gâcher une seconde ».
Simon Lafage

Comment la commune gère-t-elle les espaces publics ?

Certains habitants se posent la question et d'ailleurs, elle est légitime. Voici donc quelques éléments de compréhension sur le mode de gestion de nos espaces publics.

La préservation de notre planète est une nécessité absolue et la transition écologique est impérative. Cela doit passer par une transformation de nos habitudes et une adaptation à tout niveau. Loin des grands discours, cette mutation doit être portée par tous les acteurs. C'est en ce sens que les élus et les agents ont mis en place une politique respectueuse et volontariste sur la gestion des espaces publics.

Tout d'abord, ils ont mis en place un plan de référencement visant à partager la commune selon 3 secteurs : zone prestige – zone intermédiaire – zone naturelle. A chacune de ces zones, correspond un entretien préalablement défini, sur la périodicité par exemple. Cette répartition permet de mieux différencier les entretiens, pour mieux respecter la nature. Les plans et les modalités d'entretien sont consultables sur le site internet de la commune.

Par ailleurs, y compris dans les zones prestigieuses, la gestion différenciée a été mise en place. Cette technique visant à laisser pousser l'herbe dans des espaces vastes, tout en tondant des passages pour s'y promener, a été décriée par certains. Si on peut concevoir cette réaction, il faut comprendre que la préservation de la faune et la flore doit être une priorité aussi pour nous. Par ailleurs, ne pas tondre sur ces espaces libres, non utilisés, représente une économie dans l'empreinte carbone que nous laissons chaque jour.

Concernant l'usage des pesticides, interdits partout dans les espaces publics depuis 2017, nous rappelons que nous les avons supprimés dans la gestion des espaces publics depuis 2009, à l'exception des cimetières où nous avons cessé leur usage en 2016. C'est pour cela que la physionomie de nos cimetières a pu changer, au grand dam de certains. Mais le respect de nos morts passe aussi par le respect de notre environnement. Nos services expérimentent de nouvelles techniques pour limiter la pousse de l'herbe et année après année, nous progressons. Si le fleurissement fait aussi partie de nos souhaits pour l'embellissement de notre commune, nous avons, au cours des années passées, diminué fortement le nombre de fleurs annuelles au profit des plantes vivaces, consommatrices de moins d'eau. Le fleurissement devant la mairie de Chef-Boutonne en est un exemple réussi.

Toutes ces mutations sont opérées aussi par d'autres communes en France et correspondent parfaitement au label « villes et villages fleuris » pour lequel la commune historique de Chef-Boutonne détient 2 Fleurs et celle de Crézières 1 Fleur. Il faut noter le passage du jury régional en 2021, et cette fois, c'est bien le nouveau périmètre de la commune qui fera l'objet d'une labellisation. Notre objectif est bien d'obtenir partout les 2 fleurs.

Enfin, si ces explications sont un pas réel, concret pour la transition écologique, il n'en demeure pas moins que nous devons aller encore plus loin. Des idées, des projets sont actuellement travaillés pour que Chef-Boutonne participe activement à cette transformation nécessaire. Nous communiquerons bien évidemment sur ces propositions et avancées.

Des nouvelles installations dans notre commune

La SAS Transports SAUQUET s'est installée à CHEF-BOUTTONNE, 30 Route de Melle, depuis le 1^{er} novembre 2020. Cette société, qui est présidée par Monsieur Tommy SAUQUET, a pour objet les transports industriels, l'affrètement, le stockage, la logistique transports, la location de véhicule avec chauffeur.

L'effectif de cette entreprise est de 40 salariés.

Tél. : 05.16.79.80.10. www.sauquet.fr

Monsieur Guillaume AUBIN, paysagiste, se tient à votre disposition pour tous travaux de plantation, tonte, taille, débroussaillage, désherbage, préparation de jardin potager, entretien des arbres...

1 Rue des Tourterelles – Les Vaux

79110 CHEF-BOUTTONNE.

Tél. : 06.47.73.46.16.

e-mail : guillaume.aubin@outlook.com

La librairie, papeterie, jeux, tabacs, carterie, qui est située à CHEF BOUTTONNE, 26A Place Cail, a changé de propriétaire, depuis le 23 septembre 2020, et a été reprise par la SNC PARENT Nicole, Mag Presse.

Elle est ouverte du lundi au vendredi de 6h 30 à 12h 30 et 13h 30 à 19h et le samedi de 7h 30 à 12h 30 et de 13h 30 à 19h. Tél. : 05.49.29.85.37.

e-mail : parentvirginie9@gmail.com

Nous souhaitons la bienvenue à ces entreprises et une pleine réussite dans leurs activités.

Un coup de pouce en demi-teinte

En juillet, nous avons proposé à tous nos habitants, par l'intermédiaire de « Couleurs Boutonne » une opération « coup de pouce » visant à aider les commerçants de la commune, après le premier confinement. Chaque habitant pouvait bénéficier de coupons de réduction de 2 et 10 € dans 24 commerces ; la commune remboursant ainsi chaque commerce de ces réductions octroyées. Malheureusement, seulement 361 coupons ont été utilisés auprès de ces commerçants (soit 1% de ceux distribués). Ce bilan est donc maigre au regard du potentiel. Au-delà de cette opération, initiée par la commune afin de défendre et promouvoir le commerce local, il est important que chacun d'entre nous soit acteur, d'une manière ou d'une autre. L'avenir du commerce local dépendra aussi de nos actions individuelles.

Un appel aux bénévoles

L'ABRI accueille dans le local place Emile Thomas des personnes sans domicile fixe. Ces personnes sont de passage à Chef-Boutonne ou adressées par le 115 (hébergement d'urgence), ce qui est le cas le plus fréquent.

Pour continuer notre action, nous avons besoin de **bénévoles** prêts à s'engager à nos côtés : une mission simple d'accueil et d'écoute.

Venez nous rejoindre !

Contact : Jean Marie ROULLET, Président ou tout autre membre de votre connaissance.
Tél. : 05.49.29.66.31 Email : roullet.prieure7@orange.fr

Chef-Boutonne
Entre sources et nature

Couleurs à la une est distribué tous les deux mois et vous donne rendez-vous en mars 2021. Il peut aussi être consulté sur le site internet communal :

www.chef-boutonne.fr

Imprimé par nos soins Ne pas jeter sur la voie publique

Les permanences de notre architecte-conseil pour 2021

Sur la commune de Chef-Boutonne, et maintenant depuis deux ans, Monsieur Franck BUFFETEAU, architecte conseil, est à votre disposition pour vous accompagner dans vos projets. Ce service est gratuit pour toutes les personnes souhaitant des conseils en matière d'urbanisme.

Son rôle est de :

- Aider au choix d'un projet (insertion du projet sur le terrain)
- Assurer la bonne harmonie du projet avec le paysage environnant
- Conseiller sur les méthodes de restauration (matériaux, techniques, compréhension du bâtiment, lecture historique du bâtiment)
- Accompagner la réflexion d'aménagement de l'habitation (modification d'ouverture, agrandissement)

En particulier, dans les périmètres assujettis à l'Architecte des Bâtiments de France, il peut intervenir en amont pour faciliter la constitution et l'instruction des dossiers (permis de construire, déclarations préalables...).

La permanence est assurée une fois par mois, les après-midi, aussi bien à la mairie qu'à votre domicile. Découvrez ci-dessous les dates des prochaines permanences (2021) :

Vendredi 15 janvier - Vendredi 12 février - Vendredi 12 mars - Vendredi 16 avril - Vendredi 14 mai - Vendredi 18 juin - Vendredi 23 juillet - Vendredi 17 septembre - Vendredi 15 octobre - Vendredi 19 novembre - Vendredi 17 décembre.

Le service « Urbanisme » de la Mairie se tient à votre disposition au 05.49.29.80.04 pour prendre rendez-vous.

Une nouvelle personne à votre service

Depuis le 19 novembre 2020, Madame Eve Babin a rejoint l'équipe administrative de la Mairie, Service Urbanisme, en remplacement de Madame Gwladys Daniel.

Bientôt le retour de Mobilibus

Le bus municipal de Chef-Boutonne tous les samedis matins, permet aux personnes qui ne peuvent pas se déplacer seules et demeurant sur les communes dont la liste est indiquée, de venir faire leurs achats au marché.

Lors de la réunion du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale), le 7 décembre 2020, il a été décidé la reprise du circuit le 15/01/21 si la crise sanitaire le permet. Les communes intéressées sont : La Bataille (Chef-Boutonne), Villemain, Loubigné, Loubillé, Ardilleux et Le Breuil Coiffaud (Valde-laume).

Il y aurait 10 arrêts, tous situés sur le parcours et où les passagers patientent en bord de chaussée.

Si d'autres communes sollicitent ce service, des arrêts pourront être ajoutés au circuit.

Si vous êtes intéressé(e), vous pouvez contacter la Mairie – Tél. : 05.49.29.80.04.

Enquête sur l'emploi, le chômage et l'inactivité

La Direction Régionale de Nouvelle-Aquitaine, nous demande de communiquer à l'ensemble des habitants, l'information suivante :

L'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) effectue depuis de nombreuses années et sur toute l'année une importante enquête statistique sur l'emploi, le chômage et l'inactivité.

Cette enquête permet de déterminer combien de personnes ont un emploi, sont au chômage ou ne travaillent pas (étudiants, retraités...). Elle est la seule source permettant de nous comparer avec nos voisins européens. Elle fournit également des données originales sur les professions, l'activité des femmes ou des jeunes, les conditions d'emploi ou la formation continue.

A cet effet, tous les trimestres, un large échantillon de logements est tiré au hasard sur l'ensemble du territoire. Sauf exceptions, les personnes de ces logements sont interrogées six trimestres de suite ; la première interrogation se fait par la visite d'un enquêteur de l'INSEE au domicile des enquêtées, par téléphone ou sur Internet. La participation de tous, quelle que soit votre situation, à cette enquête est fondamentale, car elle détermine la qualité des résultats.

La procédure :

Un(e) enquêteur(trice) de l'INSEE prendra contact, tout au long de l'année 2021, avec les personnes des logements sélectionnés. Il (elle) sera muni(e) d'une carte officielle l'accréditant.

Vos réponses resteront strictement confidentielles. Elles ne serviront qu'à l'établissement de statistiques comme la loi ne fait la plus stricte obligation.